**Université PARIS - PANTHÉON - ASSAS**  **U.E.F. 1**

**Droit - Economie - Sciences Sociales** 1071

Paris

**Session :**  JANVIER 2023

**Année d'étude :**  Master 1re année

**Discipline :**  Droit patrimonial de la famille

(Unités d’Enseignements Fondamentaux 1)

**Titulaire(s) du cours :** Madame **Claire-Marie PÉGLION-ZIKA**

**Durée de l’épreuve :** 3 heures

**Document(s) autorisé(s) :** Code civil **(sans annotation personnelle ni marque-page)**

*Ce sujet comporte 2 pages. Avant de composer, assurez-vous que votre sujet est complet.*

*\*\*\**

**Vous traiterez l’un des deux sujets suivants :**

**1°) Sujet théorique :**

Rédiger une dissertation sur le sujet suivant : *Les couples à l’épreuve de la solidarité ménagère.*

**2°) Sujet pratique :**

Résoudre tous les cas pratiques suivants (*à titre indicatif, il est précisé que le cas I) est noté sur 8 points, le cas II) sur 8 points et le cas III) sur 4 points*) :

**I)** Roméo et Juliette se sont beaucoup aimés. Ils ont vécu heureux dans une vieille bâtisse dont Juliette avait hérité. La maison nécessitait pour être habitable quelques travaux que Roméo a pris en charge, tandis que Juliette assurait les dépenses du quotidien.

Malheureusement depuis quelques temps, rien ne va plus dans le couple qui ne cesse de se disputer à cause des fortes tensions qui existent entre leurs deux familles. Lors de leur dernière dispute, Juliette a demandé à Roméo de quitter sa maison.

1. Qu’en pensez-vous ?
2. En irait-il autrement si Roméo et Juliette s’étaient mariés avant de s’installer ensemble ?

**II)** Paul est décédé le 31 décembre dernier, en laissant trois enfants Lucie, Sylvie et Thomas qui ne s’entendent guère. Il est peu de dire que le décès de leur père n’est pas de nature à les rapprocher : ils ont de très nombreux points de désaccords.

Sylvie et Lucie reprochent à Thomas de ne pas avoir versé de loyers à leur père, alors même que ce dernier lui avait permis d’habiter pendant douze ans au sein d’un magnifique appartement situé sur la Promenade des Anglais à Nice. Thomas rétorque à ses sœurs qu’il était dans le besoin et qu’elles auraient parfaitement pu demander à leur père de leur mettre à disposition des appartements similaires, vu l’importance du patrimoine immobilier de ce dernier.

Thomas et Lucie reprochent à Sylvie d’avoir été privilégiée par la manière dont Paul a géré la société qui devait lui être transmise. Pour anticiper son décès, Paul avait en effet fait une donation authentique de la totalité des droits sociaux à Sylvie, avec réserve d’usufruit. Or Paul n’a fait, pendant les 10 ans qui ont suivi, que voter la mise en réserve des bénéfices !

Sylvie et Thomas sont aussi furieux à l’égard de Lucie car ils pensaient chacun recevoir le legs d’une œuvre de Jeff Koons (un Balloon Dog Blue pour Sylvie et un Ballon Dog Red pour Thomas). Leur père leur avait en effet assuré, au début des années 2020, avoir fait un testament authentique de ces œuvres en leur faveur. Quelle ne fut pas leur surprise en découvrant les deux œuvres trônant dans la maison de Lucie ! Cette dernière affirme que Paul avait insisté pour les lui donner alors qu’elle était passée le voir le jour de Noël.

Le seul point d’accord dans la fratrie concerne un vieil ami de leur père, Stéphane. Il y a deux ans, Paul lui a vendu une magnifique voiture de collection. Après le décès de Paul, ses enfants ont découvert un papier de renonciation par Paul au versement du prix de vente par Stéphane, mais en parcourant le journal de leur père, ils découvrent que Paul a, quelques jours avant sa mort, notifié à Stéphane une demande de versement du prix.

Connaissant votre goût pour ces questions de droit patrimonial de la famille, les trois enfants vous consultent. Ils s’interrogent sur la qualification des ces différents actes et sur leurs conséquences.

**III)** Diane-Clémence (DC pour les intimes), fille de Juliette, a été adoptée (adoption simple), lors du décès de sa mère, par Jacques et Joséphine. Par testament olographe, Juliette lui avait légué un appartement à Paris.

Diane-Clémence vient de décéder. Elle laisse, outre l’appartement légué par sa mère dans lequel il demeurait, une importante fortune que se disputent Donatien, son frère dans la famille par le sang, Joséphine, sa mère adoptive, et Octave, le père de Jacques, son père adoptif prédécédé.

Comment se répartit la succession de Diane-Clémence ?